

Compte rendu de l'association PERM du troisième conseil d'école La Malmaison

Date : 15/05/2025

Présents :

- Représentant de la mairie : M. Philippe D'ESTAINOT
- Directrice de l'école : Mme JACQUIER
- Le corps enseignant
- Les 3 associations des parents d'élèves PEEP, FCPE, PERM

Effectifs de l'école

Les effectifs d'inscrits à l'école de La Malmaison seront peut-être en baisse. Il en encore trop tôt pour le savoir car 3 nouveaux inscrits cette semaine et d'autres à venir d'ici la rentrée 2026. Actuellement l'état des lieux est le suivant :

Effectifs de la maternelle

- 57 élèves de Petite Section (PS)
- 70 élèves de Moyenne Section (MS)
- 75 élèves de Grande Section (GS)

Soit 202 élèves et donc 25,25 enfants par classe (sur la base de 8 classes) => pas de suppression ou d'addition d'une classe

Effectifs de l'élémentaire

- 53 élèves de CP
- 68 élèves en CE1
- 59 élèves en CE2
- 74 élèves en CM1
- 58 élèves de CM2

Soit 312 élèves et donc 23,9 élèves par classe si les 13 classes sont conservées et 25,9 élèves par classe si une classe est supprimée.

C'est le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) qui prend la décision concernant le nombre de classes par école. Il n'y a pas de quota de nombre d'enfants/classe dans les Hauts de Seine. La décision est prise au cas par cas.



Question parent d'élève : Un changement de carte de Rueil est prévu par la mairie. Quel sera l'impact ?

- ⇒ Réponse de M. D'ESTAINOT : Il n'y aura pas d'impact pour les familles ayant des enfants déjà scolarisés dans une école de Rueil-Malmaison. Les modifications ne concerneraient que les futurs enfants scolarisés. La modification de la carte scolaire n'est pas pour l'année prochaine et l'objectif principal est de soulager l'école Robespierre. Ainsi, a priori il y aura peu d'impact à la Malmaison, école géographiquement éloignée de Robespierre.

Futurs évènements

- 23 mai : course contre la faim pour les élèves de l'école élémentaire avec des départs successifs en fonction des classes (CP et CE1 au départ puis CE2 et enfin CM1 et CM2) pour sensibiliser sur la situation à Madagascar
- Une réunion à destination des parents dont les enfants entreront en classe de CP l'année prochaine aura lieu le 10 juin
- Les olympiades seront organisées le 13 juin. Une réunion pour les parents encadrant l'évènement aura lieu le 12 juin à 18h15.
- Des réunions pour les futurs élèves de PS seront organisées le 23 et 24 juin.
- Un triathlon sera organisé fin juin (réunion le 12 juin pour repérer le parcours)
- Une fête de l'école (élémentaire) aura lieu le 3 juillet.

Harcèlement scolaire / vivre ensemble

- Des mascottes "Nouna" ont été fournies pour toutes les classes de maternelle. Ces mascottes permettent de parler des émotions, de comment va l'enfant, etc.
- Un coin tranquille a été aménagé pour les enfants de l'école élémentaire (avec des jeux calme, type osselet, corde à sauter, ...). Cet espace est partagé avec le périscolaire.

- Des gilets jaunes vont être distribués à des enfants médiateurs qui auront la possibilité de traiter un différend entre des élèves, en amont de l'intervention des adultes, sauf si la situation est trop complexe et qu'un adulte soit nécessaire.
- Une formation pour les parents d'élèves tête de liste sera organisée par la ville le 18 et 21 novembre (dans les écoles Daudet et Monet) à propos du cadre légal, de comment prévenir, détecter et intervenir dans ces situations. Ces têtes de liste pourront ensuite être ambassadeur pour les autres parents d'élèves.
- Un dispositif de résolution du harcèlement scolaire a été mise en place entre l'école, la ville et la police. Les étapes sont les suivantes :
 - Alerte/repérage des signaux faibles (baisse des notes, non envie d'aller à l'école, retour du pipi au lit, ...)
 - Information de l'inspectrice
 - Création d'une fiche avec les parents de l'enfant victime
 - Traitement du cas avec le pôle ressource de la mairie spécialement formé pour cela (2 personnes)
 - Dans certains cas très graves :
 - Les enfants sont accompagnés par le Centre Médico-Psychologique (CMP)
 - La police peut intervenir dans le cas les plus grave et les parents de l'enfant intimidateur sont alors également informés.

Les parents de l'enfant intimidateur ne sont pas informés en général pour ne pas altérer le processus de médiation mis en place.

La plupart des cas d'harcèlement scolaire concernent les élèves du CM2. Un passage d'informations concernant les élèves agressifs et victimes est réalisé avec les professeurs du collège de La Malmaison par les professeurs de classe CM2.



Question parent d'élève : pourquoi les parents de l'élève agressif ne sont-ils pas informés, malgré le rôle qu'ils pourraient avoir pour sensibiliser également à leur niveau leur enfant ?

⇒ Réponse de Mme JACQUIER: pour éviter tout réduction de la portée de l'acte par les parents et pour ne pas altérer les démarches réalisées avec le pôle ressource de la mairie. Les résultats obtenus sont tous bons en général à Rueil-Malmaison.



Question parent d'élève : les parents de l'élève agressif sont-ils informés à posteriori ?

⇒ Réponse de Mme JACQUIER: non, mais ils peuvent être informé en amont en cas de signaux faibles.



Question parent d'élève : plusieurs parents ont proposé des solutions de sensibilisation des élèves gratuites par des associations ou des sociétés privées.

⇒ Réponse de Mme JACQUIER: une proposition a été écartée du fait que l'association avait un caractère religieux. L'autre proposition pourrait être intéressante et devrait être présentée pour l'année prochaine.



Question parent d'élève : dans certaines classes de maternelle, les enfants prononcent des gros mots. Est-ce qu'une réunion d'information aux parents peut être réalisée en cours d'année concernant les bonnes pratiques / manières ?

⇒ Réponse de Mme JACQUIER: non, un rappel sera fait à la réunion de la rentrée uniquement

Actions mises en place pour l'école La Malmaison

- Des tableaux numériques ont été mis à disposition pour chaque classe de l'école élémentaire durant les vacances de Pâques mais pas de la maternelle.



Question professeur : est-ce qu'un tableau numérique pourrait être mis à disposition en plus pour les classes de l'école maternelle ?

⇒ Réponse de M. D'ESTAINOT : cela sera étudié.

- Une rustine a été mis en place sur le trou dans la cour suite à la blessure d'une élève
- Un marquage devant l'école élémentaire devait être mis en place mais cela n'est pas encore le cas.
- Aucune information a été portée à la connaissance de M. D'ESTAINOT concernant les travaux qui seront prochainement réalisés à l'école de La Malmaison. Une réunion aura lieu la semaine prochaine à ce sujet avec la mairie.



Question parent d'élève : est-ce possible d'avoir les informations des travaux engagés suite à la réunion avec la mairie.

⇒ Réponse de M. D'ESTAINTOT : oui, je prends note.



Question parent d'élève : est-ce que les travaux d'électricité et d'isolation de l'école à l'été 2026 sont toujours prévu ?

⇒ Réponse de M. D'ESTAINTOT : oui, cela fait partie d'un plan à 7 ans validé.



Question parent d'élève : est-ce possible d'avoir le diagnostic technique amiante (DTA) pour la cour de l'école étant donné son niveau de dégradation et les trous réguliers ?

⇒ Réponse de M. D'ESTAINTOT : oui, je prends note.



Question parent d'élève : est ce qu'il sera possible de construire un préau pour l'école maternelle ? Pour rappel au premier conseil d'école de l'année, cela avait été évoqué mais le budget de la ville n'étant pas encore voté, il n'y a pas eu de décision. En cas de pluie, les élèves de maternelle sont contraints de rester à l'intérieur devant la télévision, ce qui n'est pas conseillé pour leur âge.

⇒ Réponse de M. D'ESTAINTOT : Non, cela n'a pas été retenu.



Question parent d'élève : est-ce possible d'utiliser un local pour les enfants déposés entre 8h et 8h20 le matin ? Ils restent assis sur un banc dans un couloir.

⇒ Réponse de M. D'ESTAINTOT : cela sera étudié.

Projets de l'école La Malmaison

Vivre ensemble

- Projet yoga : subvention mairie + caisse des écoles
- Jeux mathématiques :
 - o jeux de société certains matins en mai et juin avec les enfants et les parents

- vente de jeux de société et de livres vendredi 23 mai (en partenariat avec l'oiseau Lyre, magasin du centre-ville)
- Classe mémoire :
 - M. D'ESTAINOTOT a noté une préparation remarquable des élèves de l'école qui ont été applaudis lors de l'évènement
 - Un poème a été récité par les élèves de CM2 de la Malmaison
 - Une sortie pour les classes de CM2 aura lieu le 27 mai aux plages de Normandie.
 - Par ailleurs, tous les ans 13 classes de CM2 font une sortie au mémorial du Mont Valérien. La sortie est organisée par la mairie.



Question parent d'élève : est-ce possible de communiquer davantage sur les activités extrascolaires de l'école ? Cela permettrait d'encourager davantage les élèves en venant assister à ces événements. Vous pourriez utiliser le blog aussi.

⇒ Réponse de Mme JACQUIER: oui, je prends note.

Autres questions du corps professoral ou des parents d'élèves



Question parent d'élève : Des jeunes fument la chicha à proximité de l'entrée de l'école élémentaire de La Malmaison. Cela est interdit de fumer à moins de 100 mètres d'une école.

⇒ Réponse de M. D'ESTAINOTOT : il faut appeler la police municipale.



Question parent d'élève : Il y a toujours très peu de présence de la police municipale aux abords de l'école.

⇒ Réponse de M. D'ESTAINOTOT : oui, je prends note.



Question parent d'élève : Vous venez d'évoquer que le cout d'une cour Oasis est de 600k€ environ et que le maire a pour ambition s'il est réélu de doter une école par an. Est-ce possible de prioriser d'autres demandes plus basiques et moins coûteuses ?

⇒ Réponse de M. D'ESTAINOTOT : je ne peux pas me prononcer car la réunion des travaux n'a pas encore eu lieu. Les cours Oasis sont pris en charge à 50% uniquement car des subventions sont apportées par la région. Le groupe politique actuellement élu à la

mairie permet d'avoir ces subventions. Nous conseillons aux parents de voter pour ce même groupe pour que les subventions puissent continuer de bénéficier aux écoles de Rueil-Malmaison.



Question parent d'élève : Des élèves ont développé des réactions cutanées après avoir joué et touché des chenilles processionnaires présentes dans la cour de récréation des maternelles. Un email a été envoyé à Mme JACQUIER plus tôt cette semaine.

⇒ Réponse de Mme JACQUIER: oui, j'ai fait suivre à la mairie qui a partagé le cas avec le service Espaces verts de la ville. Les emails qui ont été échangés ont été lus par Mme Jacquier. En résumé :

- Un piège a été posé en anticipation de l'apparition des chenilles en janvier et février le 23/12/2024.
- Un traitement préventif sera appliqué en juin pour limiter la prolifération de cette espèce nuisible.



Question parent d'élève : Pourriez-vous diffuser la réponse de la mairie plus largement ?

⇒ Réponse de Mme JACQUIER: oui.



Question parent d'élève : L'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) recommande formellement dans son avis n° « 2012-SA-0149 » (lien vers le document [ici](#)) une tolérance zéro dans les cours d'école (cf. page 3 du document).

⇒ Réponse de M. D'ESTAINOT : oui, je prends note. Pourriez-vous me fournir le document s'il vous plait ? => Document fourni en version papier à la fin du conseil d'école.



Question professeur : l'intervenant sport de la mairie force les professeurs a déplacé tous les élèves au Stadium rue de la République. Ce qui implique 30minutes de marche à l'aller et 30min de marche au retour, pris sur le temps de classe. L'activité sportive se résume donc à 30-45 minutes notamment pour les classes de CE1. Est-ce qu'un trajet sur les deux en car peut être organisé ? Est-ce que l'intervenant sport peut venir faire cours dans la cour de l'école ou dans le stadium RAC à proximité de l'école ?

- ⇒ Réponse de Mme JACQUIER: le professeur doit l'exiger.
- ⇒ Réponse de M. D'ESTAINOT : cela sera étudié pour le car et les créneaux de disponibilité du stadium RAC



Question parent d'élève : En parlant de sport, est-ce possible de mettre en place un dispositif plus adapté pour les cours de natation maintenant obligatoire depuis le CE1 ? Il y a 10 cours dans l'année. L'encadrement est très limité avec un maître-nageur pour 25 élèves séparé en 2 groupes qui apprennent tour à tour. Le professeur surveille l'autre groupe en dehors de l'eau. Il serait nécessaire qu'il y ait un second maître-nageur.

- ⇒ Réponse de M. D'ESTAINOT : cela sera étudié



Question professeur : Certains adultes souhaitent entrer dans les vestiaires dans lesquels les enfants se changent. Le professeur a proposé d'aller chercher leurs affaires mais certaines personnes se montrent agressives. Est-ce possible d'interdire l'accès aux vestiaires de la piscine aux adultes lorsque les enfants s'y changent ? D'autant plus que les vestiaires ne sont pas nettoyés après le passage des adultes.

- ⇒ Réponse de M. D'ESTAINOT : cela sera étudié.
- ⇒ Remarque d'un parent d'élève : il y a plusieurs salles de vestiaires dans la piscine Les Closeaux et le prestataire de la ville Vert Marine pourrait en ouvrir un uniquement pour les élèves.